

précisément d'étudier et de vérifier les importantes dépenses effectuées par le pays aux fins de la défense.

M. McIlraith: Le comité n'a pas encore été désigné.

M. Cruickshank: Puis-je proposer le renvoi de la suite du débat à une séance ultérieure?

M. l'Orateur suppléant: Avant que je donne la parole à un autre orateur (je signale d'ailleurs qu'il est dix heures) je voudrais relever les observations formulées par le député de Calgary-Ouest (M. Nickle). A cette heure-ci, ce que j'ai à dire ne représentera qu'une mise en garde provisoire, étant donné que je ne suis pas très sûr de la nature exacte des accusations dirigées au cours de ce débat par le député contre son collègue de Westmorland (M. George).

Je veux simplement soumettre cette idée aux honorables députés. Il se pourrait fort bien que des accusations de ce genre,—qui, après tout, pourraient signifier que le député de Westmorland a commis un abus du privilège,—soient de la catégorie de celles qui devraient être soumises au comité permanent des privilèges et des élections. En ce cas, il y aurait lieu, je crois, de présenter une motion particulière à cet effet. Je répète que je n'en suis pas sûr, mais que je n'ai fait que m'en assurer. Il se peut que d'autres députés la soulèvent au cours de la discussion. La motion tend à établir un

comité chargé d'étudier les dépenses du ministère de la Défense nationale. Il n'y a nul doute que les dépenses en question ont été effectuées et qu'elles figurent aux Comptes publics. Mais quant au fait que le montant dont il est question, versé par le ministère de la Défense nationale, a été touché par un membre de la Chambre, la chose peut fort bien être, comme c'est, semble-t-il, l'opinion de l'honorable député, un abus du privilège et se ranger, à mon avis, dans la catégorie de celles qui doivent être soumises au comité permanent des privilèges et des élections. Il est donc peut-être contraire au Règlement d'en parler à propos de la motion à l'étude. Je ne rends pas de décision, mais je tiens simplement à approfondir davantage la question et à consulter M. l'Orateur. Je voulais, cependant, formuler ces remarques dès maintenant.

(Sur la motion de M. Cruickshank, la suite du débat est renvoyée à une séance ultérieure.)

TRAVAUX DE LA CHAMBRE

L'hon. M. Fournier: Demain, monsieur l'Orateur, nous poursuivrons ce débat et, s'il prend fin, nous examinerons les articles inscrits au *Feuilleton* au nom du ministre des Transports (M. Chevrier).

(A dix heures et 5 minutes, la séance est levée d'office en conformité du Règlement.)